

EUROSYSTEM COLLATERAL MANAGEMENT SYSTEM (ECMS)



LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une **politique monétaire plus restrictive** suite à l'impact économique de la COVID-19, le projet de refonte de l'Eurosystème appelé « Vision 2020 » a pour objectif de **remplacer le dispositif TRICP** utilisé actuellement par les banques pour leur refinancement. Actuellement, 19 banques centrales nationales de l'Eurosystème utilisent autant de dispositifs, de pratiques et d'infrastructures différentes pour la **gestion du collatéral**.

OBJECTIF MAJEUR D'ECMS

« L'objectif de l'Eurosystème est **d'harmoniser les systèmes d'information (SI) et d'établir des règles communes de gestion des garanties** entre les 19 banques centrales nationales et environ 1 800 contreparties éligibles à la politique monétaire ».

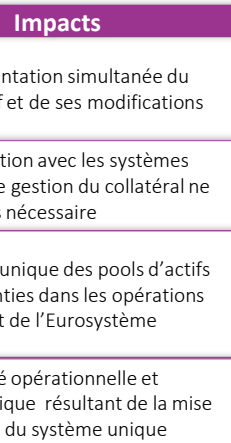
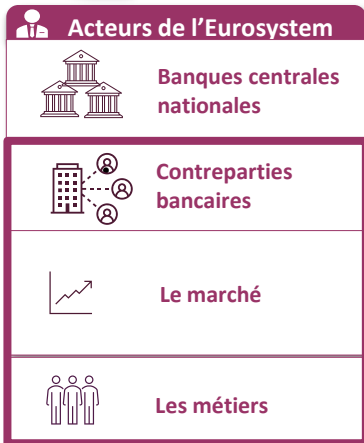


PRINCIPALES DATES

- Une **première phase a eu lieu de janvier 2018 à septembre 2021**. Cette première phase correspondait au développement de l'application par les BCN.
- La **seconde phase est en cours. Jusqu'à novembre 2023** les BCN réaliseront les tests d'acceptance (tests internes et utilisateurs) ainsi que le développement des systèmes entre les BCN et les contreparties ECMS.
- La **dernière phase se tiendra en novembre 2023**. Il s'agira de la migration simultanée de tous les acteurs et de la mise en production de la plateforme ECMS partout dans la zone EU.



QUI EST CONCERNE ?



LES AVANTAGES

- La **suppression de l'obligation de remise quotidienne de collatéral**. La date de remise correspondra à la date de cession.
- La **suppression de l'obligation de signature quotidienne d'acte de cession**. L'attestation d'éligibilité des créances se fera par une attestation régulière de la part des établissements.
- Le suivi de la **qualité de crédit des créances** sera simplifié. En effet, le système ECMS est doté d'une connexion directe avec les sources de notation simplifiant ainsi le suivi.



ATOUTS DE BEAM

En novembre 2023, **la migration vers ECMS sera simultanée pour tous les acteurs** et la mise en production de la plateforme s'effectuera partout dans la zone EU. Les banques européennes doivent ainsi s'assurer de **la conformité de leurs systèmes**. Les tests d'acceptance appropriés doivent être effectués **avant la date de mise en service** et selon le calendrier de migration comme imposé par la Banque centrale européenne.

Beam dispose de l'expertise nécessaire permettant de vous accompagner dans ces changements.

